

Association (dénomination sociale) : FIGHT SCHOOL BIARRITZ

Adresse (siège social) : 2, RUE DARRICHON, 64200 BIARRITZ



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 31-07-2026

Le 31/07/2026 les membres de l'association FIGHT SCHOOL BIARRITZ se sont réunis en assemblée générale sur convocation du président.

L'assemblée générale est présidée par Benoit BOURCEY, en qualité de président de l'association et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

Il est assisté par un secrétaire de séance, Florian Duplantier en tant que secrétaire de l'association.

Le quorum de 14 membres étant présents ou représentés, tel qu'il est prévu dans les statuts de l'association, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'assemblée a lieu au 2 rue Darrichon 64200 BIARRITZ et débute à 18h45.

Membres présents

Sont présents ou représentés les membres de l'Association suivants :

Benoit BOURCEY, Nadine ABADIE, Véronika SCHMITZ, Julien DARLAS, Max-émilien DANCHAU, Youri BONVENT, Jeanne DELPIERRE, Léa CARTON, Johanna VIGNES, Naia LAVIOLE, Matthieu DUPAYS, Nathalie PEREIRA-NETO, Laurence RICHEZ, Stéphane LEONARD, Florent LACAZE, Dimitri PEREIRA-NETO, Florian DUPLANTIER.

Le président met à la disposition des membres les éléments suivants :

- La copie de la convocation adressée à chaque membre ;
- La feuille de présence ;

L'ordre du jour :

- Vote du nouveau bureau
- Rapport d'activité
- Bilan Financier
- Changement de statuts
- Questions diverses

LE PRÉSIDENT DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 18H46

1) DEMISSION DU PRESIDENT :

L'Association prend acte de la démission du membre suivant en qualité président :

Benoit Bourcey, président, par lettre du 30-07-26.

Suite à la candidature déposée préalablement à l'assemblée, l'Association examine l'admission des membres suivants comme

NOUVEAU MEMBRE CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Youri BONVENT et Max-Emilien DANCHAU

2) MISE AU VOTE DES NOUVELLES CANDIDATURES ET DES 7 MEMBRES A SAVOIR NATHALIE PEREIRA NETO, FLORIAN DUPLANTIER, MATHIEU DUPAYS, VERONIKA SCHMITZ, NADINE ABADIE ET DIMITRI PEREIRA NETO, BENOIT BOURCEY, QUI SE REPRÉSENTENT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONFORMÉMENT AUX STATUTS LE NOUVEAU CA procède à la nomination des membres du bureau.

Bureau partiellement renouvelé :

PRÉSIDENT : Youri BONVENT

VICE PRÉSIDENTE : Nathalie PEREIRA-NETO

SECRÉTAIRE : Florian DUPLANTIER

TRÉSORIER : Matthieu DUPAYS

3) APPROBATION DES COMPTES ANNUELS - BILAN FINANCIER

Le Trésorier de l'Association présente aux membres effectifs les comptes annuels.

BILAN en PJ.

À l'occasion des débats portant sur l'approbation des comptes, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

PAS D'OBSERVATION

Le président apporte des précisions sur l'utilisation des fonds (stage Dimitri PEREIRA NETO, stage de respiration Mathieu DUPAYS, salaires et charges Nathalie PEREIRA NETO, assurances, logiciel AssoConnect, achat de matériel, formation des coaches, déplacements pour les compétitions...) et rappelle l'importance de la recherche de partenaires (sponsors) et du maintien des actuels.

L'assemblée générale reconnaît et accepte les comptes de l'Association pour l'exercice clos, tandis que les comptes et les opérations connexes sont compris et approuvés par celle-ci.

L'assemblée générale reconnaît que le résultat de l'exercice indique un surplus de 6503,72 euros. Dont 5215,38€ sur le livret et 1288,34€ sur le compte courant. Total Actif 7762,34€.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'Association de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Le Trésorier de l'Association présente le budget de l'Association pour l'exercice social à venir (PRÉVISIONNEL JOINT).

À l'occasion des débats portant sur le budget prévisionnel, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

PAS D'OBSERVATIONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5) PRESENTATION RAPPORT D'ACTIVITE

Le Président présente le rapport des activités de l'Association qui ont eu lieu pendant l'exercice social clôturé.

RAPPORT D'ACTIVITE- BILAN MORAL en PJ. Dans ce rapport figurent les projets du club pour la saison à venir.

À l'occasion des débats portant sur le rapport d'activité, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

PAS D'OBSERVATIONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6) CHANGEMENT DE STATUT DE L'ASSOCIATION :

Le président propose les modifications des statuts de l'association ci-après.

Article 2 : La description des activités de l'association sera « **Enseignement et pratique de sports de combats, renforcement et préparation physique, self défense.** » en remplacement de l'ancien intitulé « Pratique de sports de contact, disciplines associées ainsi que le Krav Maga. »

Article 8 : Augmenter le nombre maximal de membres du CA de 8 à 9 : « L'association est dirigée par un Conseil d'Administration de 3 membres minimum et de 8 9 membres maximum, élus pour une année renouvelable. »

Article 10 : « L'association s'affilie à la Fédération Française de Kick-Boxing, Muay Thaï et Disciplines Associées ainsi qu'à la Fédération Française de Karate, et à la Fédération Française de Savate boxe française & DA ». Remplacé par :
L'association s'affilie à une ou plusieurs fédérations sportives (FFKMDA,

FFK, FFSavate...) et licencie ses membres pratiquants dans une ou plusieurs d'entre elles.

Les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

PAS D'OBSERVATIONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7) COTISATIONS : Le bureau propose le maintien du prix de la cotisation actuelle pour la saison 2026-27.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8) QUESTIONS DIVERSES ET VIE DE L'ASSOCIATION

À l'occasion des débats portant sur la vie de l'Association, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

- L'association envisage la prospection via des flyers disposés dans des boutiques du BAB.
- Certains compétiteurs évoquent le changement ou ajout de fédération pour participer à d'autres compétitions.
- Un effort pour aller chercher des subventions sera réalisé cette année.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PREND FIN À 20H15.

Le Président de séance

Benoit BOURCEY



Le secrétaire de séance

Florian DUPLANTIER

